

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 14-00100 L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : DICKSON PTL
465 Rue des Chartinières
01120 DAGNEUX
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : REFERENCE 4991

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu de verre enduit sur les 2 faces de PVC ignifugé dans la masse
Masse surfacique nominale : $600 \pm 50 \text{ g/m}^2$
Epaisseur nominale : $0.4 \pm 0.05 \text{ mm}$
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 14-00100 du 23 janvier 2014

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 23 janvier 2014

Responsable de Site ou son représentant
Bruno CHEVET

PO 